

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Trentième session
Genève, 24 – 28 avril 2023

PROPOSITION DE PROJET INTITULEE “DONNER AUX JEUNES (DE LA PETITE ENFANCE A LA FIN DU SECONDAIRE) LES MOYENS D’INNOVER POUR UN AVENIR MEILLEUR”, PRESENTÉE PAR LES ÉTATS-UNIS D’AMÉRIQUE, LA RÉPUBLIQUE DE COREE ET LE CANADA

Document établi par le Secrétariat

1. À la trentième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), le comité a examiné une proposition de projet intitulée “Donner aux jeunes (de la petite enfance à la fin du secondaire) les moyens d’innover pour un avenir meilleur”, présentée par les États-Unis d’Amérique, la République de Corée et le Canada. Sur la base des observations formulées au cours des discussions, la proposition de projet a été révisée durant la session.
2. La proposition de projet révisée figure dans les annexes du présent document.
3. *Le CDIP est invité à examiner les informations contenues dans les annexes du présent document.*

[L’annexe suit]

1. Présentation du projet
1.1 Code du projet
DA_1_3_10_19_30_01
1.2 Titre du projet
Donner aux jeunes (de la petite enfance à la fin du secondaire) les moyens d'innover pour un avenir meilleur
1.3 Recommandations du Plan d'action pour le développement
<p><i>Recommandation n° 1</i> : L'assistance technique de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d'établissement et d'exécution et procédures d'évaluation des programmes d'assistance technique doivent être ciblés par pays.</p> <p><i>Recommandation n° 3</i> : Accroître les ressources humaines et financières en faveur des programmes d'assistance technique de l'OMPI pour promouvoir notamment une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement, en mettant l'accent sur l'initiation à la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement de différents niveaux et la sensibilisation accrue de l'opinion publique à la propriété intellectuelle.</p> <p><i>Recommandation n° 10</i> : Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p> <p><i>Recommandation n° 19</i> : Engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l'OMPI, pour faciliter davantage l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l'innovation et renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l'OMPI.</p> <p><i>Recommandation n° 30</i> : L'OMPI devrait coopérer avec d'autres organisations intergouvernementales pour fournir aux pays en développement, y compris les PMA, sur demande, des conseils sur les moyens d'accéder à l'information technologique en rapport avec la propriété intellectuelle et d'en faire usage, notamment dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les demandeurs.</p>
1.4 Durée du projet
36 mois
1.5 Budget du projet
Le budget total du projet s'élève à 574 300 francs suisses. La totalité de ce montant est liée à des dépenses autres que des dépenses de personnel.

2. Description du projet

Le projet pilote proposé vise à donner aux élèves (de la maternelle à la terminale ou aux 5-18 ans) des pays participants les moyens de bénéficier dans une plus large mesure d'un enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) et de participer davantage à des activités innovantes, ainsi qu'à faire mieux connaître le rôle de la propriété intellectuelle, afin de permettre à la prochaine génération d'innovateurs de s'attaquer aux enjeux et aux défis locaux ou mondiaux les plus pressants.

L'une des difficultés rencontrées dans de nombreux pays lorsque l'on cherche à impliquer les jeunes dans des activités innovantes est liée à un manque d'exposition à l'innovation chez les plus jeunes, et au nombre insuffisant d'initiatives et de programmes complets destinés aux enfants et axés sur l'enseignement des STIM et la promotion de l'innovation et de la créativité dans les écoles et en dehors des établissements scolaires.

Un autre défi concerne le manque de programmes destinés aux enseignants, qui les prépareraient et les aideraient à promouvoir la créativité et l'innovation chez les étudiants.

Pour atteindre cet objectif, le présent projet pilote propose 1) de sensibiliser les principales parties prenantes des pays bénéficiaires à la situation de l'enseignement des STIM et des activités innovantes dans les écoles publiques de leurs pays respectifs; 2) de chercher des solutions pour faciliter la mise en place d'activités innovantes et créatives et promouvoir celles-ci dans les écoles, et de favoriser l'esprit inventif; et 3) de donner aux enseignants les moyens d'encourager la créativité et l'innovation chez les jeunes.

2.1 Contexte du projet

On compte environ 1,7 milliard d'enfants en âge scolaire (entre 5 et 18 ans) dans le monde¹, ce qui représente environ 22% de la population mondiale. La plupart d'entre eux vivent dans les pays en développement et les pays les moins avancés.

Les enfants sont naturellement curieux et créatifs; cependant, les écoles ne sont en général pas bien équipées pour nourrir cet "enthousiasme débordant pour la découverte"². C'est pourquoi le rôle des enseignants dans l'encouragement, le soutien et la mise en œuvre de l'innovation et de la créativité des jeunes ne peut être sous-estimé. Cependant, souvent, dans les écoles, la couverture de l'information et sa transmission aux élèves priment sur le fait de stimuler la pensée créative ou innovante³. "Encourager les étudiants à développer leur sens inné de la créativité leur permet de se découvrir une passion et de mieux se préparer à la vie professionnelle". Cela les motive et les dynamise dans leurs études et les prépare mieux aux défis et aux opportunités qui ne manqueront pas de se présenter dans un "avenir plein d'incertitudes"⁴. Comme l'a dit un éminent pédagogue et innovateur : "Chez tout élève, la créativité est innée et ne demande qu'à être libérée. Cependant, sans programmes ciblés dans nos écoles, la créativité est laissée de côté et la passion, le talent et l'énergie des élèves restent parmi nos ressources les plus sous-exploitées. Cela ne peut plus durer, car notre société est confrontée à des problèmes complexes qui semblent insolubles si nous n'innovons pas pour trouver des solutions. Notre objectif avec ces cours est d'associer la créativité naturelle des élèves à un objectif, pour les aider à devenir des innovateurs dont le travail est

1 <https://data.unicef.org/how-many/how-many-children-are-in-the-world/>

2 <https://thelearningcounsel.com/article/cultivating-creative-classrooms>

3 *Id.*

4 *Id.*

vraiment utile et fait la différence sur des questions qui comptent⁵.

Les experts s'accordent à dire que les STIM seront le moteur de nouvelles innovations dans tous les domaines, qu'ils accéléreront les découvertes et qu'ils permettront de trouver des moyens créatifs de relever certains défis mondiaux⁶. Il est essentiel d'exposer les jeunes enfants à l'innovation et de leur faire acquérir des compétences en matière de STIM pour créer un état d'esprit novateur et les préparer aux emplois de demain⁷. Il existe de multiples façons de stimuler l'innovation chez les élèves, notamment en leur faisant rencontrer des innovateurs inspirants, en leur proposant un apprentissage pratique par le jeu, ainsi qu'en organisant des activités après l'école ou en dehors des heures de classe, telles que des camps, des concours ou des défis⁸.

2.2 Objectifs, résultats et réalisations du projet

Ce projet a pour **objectif** général de donner aux élèves (de la maternelle à la terminale ou aux 5-18 ans) des pays participants les moyens de bénéficier dans une plus large mesure d'un enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) et de participer à des activités innovantes, en leur faisant mieux connaître le rôle de la propriété intellectuelle, de la recherche réalisée en collaboration, des réseaux et des autres concepts applicables et adaptés aux plus jeunes pour atteindre cet objectif.

Plus précisément, les **résultats** escomptés du projet sont : 1) de sensibiliser les principales parties prenantes des pays bénéficiaires à la situation de l'enseignement des STIM et des activités innovantes connexes dans les écoles publiques de leurs pays respectifs; 2) de chercher des solutions pour faciliter la mise en place d'activités innovantes et créatives et promouvoir celles-ci dans les écoles, et de favoriser l'esprit inventif; et 3) de donner aux enseignants les moyens d'encourager la créativité et l'innovation chez les jeunes.

Le projet permettra les **réalisations** suivantes :

- i. Cartographie/évaluation de l'enseignement des STIM et de l'innovation chez les élèves des pays participants, et étapes/solutions nécessaires pour favoriser, promouvoir et faire progresser l'enseignement des STIM et les activités innovantes connexes chez les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées.
- ii. Définition des niveaux de référence nationaux dans les quatre pays participants, identification des partenaires et des partisans locaux ou régionaux pour promouvoir l'enseignement des STIM et soutenir les activités qui stimulent l'innovation et la créativité dans les écoles.
- iii. Réseau développé/élargi d'éducateurs impliqués dans l'enseignement des STIM dans les écoles qui fourniraient un soutien continu à l'enseignement des STIM et aux activités d'innovation connexes dans les écoles.
- iv. Série de supports pédagogiques et d'outils (y compris une compilation d'études de cas ou de pratiques recommandées) à l'intention des élèves et des enseignants/parents. Ces outils seront développés afin de permettre à d'autres pays/régions de les utiliser pour établir ou élargir leurs programmes de soutien à

⁵ <https://www.ednewsdaily.com/schools-struggling-to-prepare-kids-for-the-future/>;
<https://thelearningcounsel.com/article/understanding-education-age-innovation>

⁶ <https://www.nsf.gov/ehr/Materials/STEM%20Education%20for%20the%20Future%20-%202020%20Visioning%20Report.pdf>

⁷ https://www.invent.org/sites/default/files/2019-06/The_Importance_of_Early_Exposure_to_Innovation_FINAL.pdf

⁸ *Id.*

l'innovation et à la créativité pour les jeunes.

- v. Création/développement de programmes de concours locaux ou régionaux, de défis et d'autres activités pour les jeunes innovateurs.
- vi. Création/développement de "centres de ressources pour l'éducation et la propriété intellectuelle" en ligne pour les enseignants, les parents et les étudiants, hébergés par les offices de propriété intellectuelle locaux/régionaux ou les centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI).

2.3 Stratégie de mise en œuvre du projet

Les résultats et les réalisations susmentionnés seront obtenus grâce aux **activités** ci-après :

Réalisation n° 1 – Cartographie/évaluation de l'enseignement des STIM et de l'innovation chez les élèves des pays participants, définissant les étapes/solutions nécessaires pour favoriser, promouvoir et faire progresser l'enseignement des STIM et les activités innovantes connexes chez les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées.

Activités :

- a) Procéder à une évaluation/étude documentaire de la situation concernant l'enseignement des STIM et les activités d'innovation chez les jeunes dans les écoles publiques des pays participants.
- b) Recenser les bonnes pratiques, ainsi que les modèles et exemples de programmes, d'outils, d'activités et d'initiatives visant à aider les jeunes innovateurs et les éducateurs/parents.
- c) Recueillir des témoignages de jeunes innovateurs de pays en développement ayant fait protéger ou commercialiser leurs inventions ou leurs innovations.

Réalisation n° 2 – Définition des niveaux de référence nationaux dans les quatre pays bénéficiaires, identification des partenaires et des partisans locaux ou régionaux pour promouvoir l'enseignement des STIM et soutenir les activités qui stimulent l'innovation et la créativité dans les écoles.

Activités :

- a) Procéder à une évaluation de chaque pays bénéficiaire afin de recenser les défis auxquels sont confrontés les jeunes innovateurs et les éducateurs, ainsi que les mesures à prendre pour leur donner les moyens de s'épanouir.
- b) Recenser, à l'échelle nationale, les coordonnateurs, les établissements d'enseignement ou les instituts de recherche, les associations, les organisations et les personnes œuvrant dans le domaine de l'enseignement des STIM et de l'innovation, de même que les mentors potentiels, les éducateurs et les innovateurs de premier plan, les réseaux d'enseignement des STIM, etc.
- c) Faciliter la conclusion d'accords de partenariat/arrangements avec des établissements d'enseignement ou des instituts de recherche locaux ou régionaux afin de soutenir de façon continue l'enseignement des STIM et l'organisation d'activités d'innovation dans les écoles.
- d) Identifier des inventeurs locaux ou régionaux connus et organiser des visites dans les écoles locales des pays participants afin d'inciter les élèves à innover.
- e) Établir des partenariats avec les offices de propriété intellectuelle locaux/régionaux afin d'organiser des activités de sensibilisation, des manifestations et d'autres activités à l'intention des élèves et des enseignants.

Réalisation n° 3 – Réseau développé/élargi d'éducateurs impliqués dans l'enseignement des STIM dans les écoles qui fourniraient un soutien continu à l'enseignement des STIM et

aux activités d'innovation connexes dans les écoles.

Activités :

- a) Organiser des événements locaux ou régionaux de réseautage pour les enseignants, axés sur les pratiques recommandées et les outils les plus performants pour l'enseignement des STIM et les activités d'innovation connexes dans les écoles.
- b) Organiser un atelier/une conférence internationale pour les éducateurs sur les activités de soutien à l'innovation pour les jeunes.

Réalisation n° 4 – Série de supports pédagogiques et d'outils (y compris une compilation d'études de cas ou de pratiques recommandées) à l'intention des élèves et des enseignants/parents. Ces outils seront développés afin de permettre à d'autres pays/régions de les utiliser pour établir ou élargir leurs programmes de soutien à l'innovation et à la créativité pour les jeunes.

Activités :

- a) Élaborer du matériel pédagogique et des outils facilement accessibles pour les enfants, les enseignants et les parents en fonction de l'âge, du niveau scolaire et des spécificités culturelles. Ce matériel et ces outils pourraient comprendre une compilation d'études de cas ou de pratiques recommandées afin d'aider d'autres pays à mettre en place ou à développer des programmes de soutien à l'innovation chez les jeunes.

Réalisation n° 5 – Création/développement de programmes de concours locaux ou régionaux, de défis et d'autres activités pour les jeunes innovateurs.

- a) Évaluer la disponibilité de programmes de concours ou de défis pour les jeunes innovateurs dans les pays participants.
- b) Si cela est possible, créer, en concertation avec les partenaires locaux/régionaux ou d'autres organisations internationales, de nouveaux programmes de concours ou améliorer ceux qui existent déjà, en prévoyant des prix pour attirer les participants. Ces programmes devraient, si possible, être axés sur la recherche de solutions aux problèmes locaux émergents (le recyclage des matériaux, la qualité de l'eau et de l'air, la santé, les technologies vertes, l'agriculture durable, le TIC, les technologies axées sur les besoins locaux, etc.).
- c) Promouvoir les programmes/défis de compétition existants/nouveaux et encourager les jeunes de la région à y participer.
- d) Créer des clubs d'innovation, des camps et d'autres activités extrascolaires dans les écoles, ou les développer.

Réalisation n° 6 – Création/développement de "centres de ressources pour l'éducation et la propriété intellectuelle" en ligne pour les enseignants, les parents et les étudiants, hébergés par les offices de propriété intellectuelle locaux/régionaux ou les centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI).

Activités :

- a) Aider les offices de propriété intellectuelle locaux/régionaux et les CATI à créer des centres de ressources en ligne pour les élèves et les éducateurs.
- b) Faire connaître ces centres de ressources aux étudiants et aux éducateurs.
- c) Élaborer un plan ou une stratégie de communication pour promouvoir ces centres de ressources auprès des étudiants et des éducateurs.

Les principales parties prenantes identifiées pour ce projet sont les suivantes :

- Offices de propriété intellectuelle
- Ministères de l'éducation et autres établissements d'enseignement concernés
- Écoles
- Associations d'enseignants
- CATI

2.4 Indicateurs du projet

<u>Objectifs du projet</u>	<u>Indicateurs de réussite dans la réalisation de l'objectif</u>
Donner aux élèves (de la maternelle à la terminale ou aux 5-18 ans) des pays participants les moyens de bénéficier dans une plus large mesure d'un enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) et de participer davantage à des activités innovantes, et faire mieux connaître le rôle de la propriété intellectuelle, de la recherche réalisée en collaboration, des réseaux et des autres concepts applicables et adaptés aux plus jeunes pour atteindre cet objectif.	<ul style="list-style-type: none"> – 50% des élèves des pays participants se sentent plus à même de bénéficier d'un enseignement des STIM et de participer à des activités innovantes connexes à la fin de la mise en œuvre du projet; et – 50% des enseignants des pays participants ont témoigné d'une amélioration de leurs connaissances à la fin de la mise en œuvre du projet.
<u>Résultats du projet</u>	<u>Indicateurs de réussite</u>
1) sensibiliser les principales parties prenantes des pays bénéficiaires à la situation de l'enseignement des STIM et des activités innovantes dans les écoles publiques de leurs pays respectifs.	– 50% des principales parties prenantes des pays participants ont témoigné d'une amélioration de leurs connaissances concernant la situation de l'enseignement des STIM et des activités innovantes dans les écoles publiques de leurs pays respectifs.
2) chercher des solutions pour faciliter la mise en place d'activités innovantes et créatives et promouvoir celles-ci dans les écoles.	Au moins une activité a été recensée dans chaque pays bénéficiaire permettant de faciliter la mise en place d'activités innovantes et créatives et de promouvoir celles-ci dans les écoles.
3) donner aux enseignants les moyens d'encourager la créativité et l'innovation chez les jeunes.	50% des enseignants des pays participants ont considéré, à la fin de la mise en œuvre du projet, qu'ils étaient plus à même d'encourager la créativité et l'innovation chez les jeunes.
<u>Résultats du projet</u>	<u>Indicateurs de réussite</u>
Cartographie/évaluation de l'enseignement des STIM et de l'innovation chez les élèves des pays participants, et étapes/solutions nécessaires pour favoriser, promouvoir et faire progresser l'enseignement des STIM et les activités innovantes connexes chez les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées.	<ul style="list-style-type: none"> – une évaluation/étude documentaire de la situation concernant l'enseignement des STIM et les activités d'innovation chez les jeunes dans les écoles publiques des pays participants a été réalisée et publiée selon le calendrier convenu. – les bonnes pratiques, ainsi que les modèles et exemples de programmes, d'outils, d'activités et d'initiatives visant à aider les jeunes innovateurs et les éducateurs/parents

	<p>ont été recensés selon le calendrier convenu.</p> <ul style="list-style-type: none"> – des témoignages de jeunes innovateurs de pays en développement ayant fait protéger ou commercialiser leurs inventions ou leurs innovations ont été recueillis selon le calendrier convenu.
<p>Définition des niveaux de référence nationaux dans les quatre pays participants, identification des partenaires et des partisans locaux ou régionaux pour promouvoir l'enseignement des STIM et soutenir les activités qui stimulent l'innovation et la créativité dans les écoles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – une évaluation de chaque pays participant, visant à recenser les défis auxquels sont confrontés les jeunes innovateurs et les éducateurs, ainsi que les mesures à prendre pour leur donner les moyens de s'épanouir, a été réalisée selon le calendrier convenu. – les coordonnateurs, les établissements d'enseignement ou les instituts de recherche, les associations, les organisations et les personnes œuvrant dans le domaine de l'enseignement des STIM et de l'innovation, de même que les mentors potentiels, les éducateurs et les innovateurs de premier plan, les réseaux d'enseignement des STIM, ont été recensés à l'échelle nationale selon le calendrier convenu. – au moins un accord de partenariat/arrangement a été conclu avec un établissement d'enseignement ou un institut de recherche local ou régional à la fin de la mise en œuvre du projet, afin de soutenir afin de soutenir de façon continue l'enseignement des STIM et l'organisation d'activités d'innovation dans les écoles. – des inventeurs locaux ou régionaux connus ont été identifiés et des visites dans les écoles locales des pays participants ont été organisées afin d'inciter les élèves à innover. – des partenariats ont été établis avec les offices de propriété intellectuelle locaux/régionaux afin d'organiser des activités de sensibilisation, des manifestations et d'autres activités à l'intention des élèves et des enseignants dans chaque pays participant.
<p>Réseau développé/élargi d'éducateurs impliqués dans l'enseignement des STIM dans les écoles qui fourniraient un soutien continu à l'enseignement des STIM et aux activités d'innovation dans les écoles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – des événements locaux ou régionaux de réseautage pour les enseignants, axés sur les pratiques recommandées et les outils les plus performants pour l'enseignement des STIM et les activités d'innovation dans les écoles ont été organisés selon le calendrier convenu. – un atelier/une conférence international(e)

	pour les éducateurs sur les activités de soutien à l'innovation pour les jeunes a été organisé(e) selon le calendrier convenu.
Série de supports pédagogiques et d'outils (y compris une compilation d'études de cas ou de pratiques recommandées) à l'intention des élèves et des enseignants/parents.	– du matériel pédagogique et des outils facilement accessibles pour les enfants, les enseignants et les parents en fonction de l'âge, du niveau scolaire et des spécificités culturelles ont été élaborés selon le calendrier convenu et distribués aux enfants, aux enseignants et aux parents.
Création/développement de programmes de concours locaux ou régionaux, de défis et d'autres activités pour les jeunes innovateurs.	– la disponibilité de programmes de concours ou de défis pour les jeunes innovateurs dans les pays participants a été évaluée. – de nouveaux programmes de concours ont été créés, ou des programmes de concours existants ont été améliorés, en concertation avec les partenaires locaux/régionaux ou d'autres organisations internationales et en prévoyant des prix pour attirer les participants. – les programmes/défis de compétition existants/nouveaux ont été diffusés dans les écoles. – des clubs d'innovation, des camps et d'autres activités extrascolaires ont été créés ou développés dans les écoles à la fin de la mise en œuvre du projet.
Création/développement de "centres de ressources pour l'éducation et la propriété intellectuelle" en ligne pour les enseignants, les parents et les étudiants, hébergés par les offices de propriété intellectuelle locaux/régionaux ou les centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI).	– un centre de ressources en ligne pour les élèves et les éducateurs a été créé dans chaque pays participant et est hébergé par un office de propriété intellectuelle local/régional un CATI. – au moins une activité de sensibilisation a été organisée afin de promouvoir les centres de ressources en ligne auprès des étudiants et des éducateurs dans chaque pays participant. – un plan ou une stratégie de communication visant à promouvoir ces centres de ressources auprès des étudiants et des éducateurs a été élaboré et diffusé à la fin de la mise en œuvre du projet.
2.5 Stratégie de durabilité	
Afin de pérenniser les résultats du projet, tous les supports et outils mis au point dans le cadre du projet seront mis à disposition sur le site Web de l'OMPI. Ils seront également présentés aux autres États membres à l'occasion de réunions du CDIP et de séances d'information. Les États membres bénéficiaires sont également vivement encouragés à mettre ces produits à disposition en vue de leur utilisation par le public.	

En outre, les supports et outils éducatifs, ainsi que le matériel de sensibilisation seront conçus de manière à pouvoir être facilement adaptés par d'autres pays.

Des mises à jour sur la stratégie de pérennisation seront communiquées à mesure de la mise en œuvre du projet.

2.6 Critères de sélection des pays pilotes/bénéficiaires

Le projet sera mis en œuvre dans quatre pays pilotes.

La sélection des pays pilotes sera fondée sur les critères suivants :

- Existence d'entités ou d'associations nationales d'innovation désireuses de collaborer avec des établissements ou des associations d'enseignement;
- Volonté des autorités gouvernementales d'élaborer, de coordonner, d'appuyer et de promouvoir des programmes, des initiatives et des activités en matière d'enseignement et d'innovation;
- Volonté des autorités nationales responsables de l'enseignement de contribuer au projet et d'y participer;
- Volonté et capacité des pays participants d'accueillir et d'élargir les centres de ressources pour l'enseignement et la propriété intellectuelle; et
- Engagement du pays à consacrer les ressources nécessaires à la mise en œuvre effective du projet et à sa viabilité.

Les États membres souhaitant participer au projet doivent adresser leur déclaration d'intérêt au Secrétariat au moyen du formulaire contenu dans l'annexe II du présent document. Dans cette déclaration, ils doivent également mentionner l'institution chargée de la gestion du projet et désigner une personne responsable du suivi de la mise en œuvre dans le pays (par exemple, un coordonnateur national).

2.7 Entité organisationnelle de mise en œuvre

Académie de l'OMPI, Secteur du développement régional et national

2.8 Liens avec d'autres entités organisationnelles

- Divisions régionales, Secteur du développement régional et national
- Division de la coordination du Plan d'action pour le développement, Secteur du développement régional et national, Département de la propriété intellectuelle au service des innovateurs, Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation
- Bureau du Sous-directeur général, Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux

2.9 Liens avec d'autres projets du Plan d'action pour le développement

[Création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle](#) (Phases I et II)

2.10 Contribution aux résultats escomptés dans le Programme et le budget de l'OMPI

Résultat escompté 1.1. Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.

Résultat escompté 4.1. Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan

d'action pour le développement.

2.11 Risques et stratégies d'atténuation

Risque n° 1 : Possible récurrence de la Covid-19 et donc de confinements et d'autres mesures restrictives susceptibles d'empêcher la mise en œuvre du projet.

Stratégie d'atténuation n° 1 : Suivi attentif de la situation sanitaire dans chaque pays bénéficiaire en coordination avec les coordonnateurs nationaux; adaptation des modalités de mise en œuvre des activités (par exemple, réunions virtuelles en priorité, minimum de déplacements), dans la mesure du possible.

Risque n° 2 : Manque d'engagement des parties prenantes concernées, en particulier des autorités nationales compétentes en matière d'enseignement et des enseignants.

Stratégie d'atténuation n° 2 : Sélectionner rigoureusement les pays bénéficiaires qui répondent aux critères de sélection et travailler en étroite collaboration avec les coordonnateurs nationaux désignés, afin d'assurer une communication régulière et fluide et la participation des parties prenantes concernées. Si ce risque intervient à un stade ultérieur de la mise en œuvre du projet, l'équipe chargée du projet réévaluera certains résultats escomptés du projet, selon que de besoin.

Risque n° 3 : Instabilité politique, restructuration des institutions nationales ou modification des programmes scolaires au fil du temps et évolution des priorités locales.

Stratégie d'atténuation n° 3 : En cas de risque, l'équipe chargée du projet élaborera un calendrier révisé et réévaluera avec les pays bénéficiaires les priorités et la stratégie de mise en œuvre du projet.

Risque n° 4 : Utilisation insuffisante des supports et outils pédagogiques établis dans le cadre du projet.

Stratégie d'atténuation n° 4 : Améliorer la diffusion des résultats du projet au moyen de rapports, de publications et de manifestations organisées par l'OMPI et les pays bénéficiaires.

3. CALENDRIER PROVISOIRE DE MISE EN ŒUVRE

Résultats attendus	Trimestres											
	2024				2025				2026			
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Activités préalables à la mise en œuvre du projet ⁹ : – Sélection des pays bénéficiaires – Désignation des coordonnateurs nationaux – Engagement d'un boursier												
Réaliser une analyse documentaire ou une étude concernant la situation de l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), ainsi que les activités relatives aux jeunes et à l'innovation dans les pays participants.	X	X										
Recenser les pratiques recommandées, les modèles ainsi que les exemples de programmes, d'outils, d'activités et d'initiatives d'aide aux jeunes innovateurs et aux enseignants/parents.	X	X										
Recueillir des témoignages de jeunes innovateurs issus de pays en développement quant à leur expérience de la protection et de la commercialisation de leurs inventions ou de leurs innovations.	X	X										
Procéder à une évaluation de chaque pays participant afin de recenser les difficultés rencontrées par les jeunes innovateurs et les enseignants, ainsi que les possibilités de leur donner les moyens d'agir.		X	X									
Recenser, à l'échelle nationale, les coordonnateurs, les établissements compétents en matière d'enseignement et de recherche, les associations, les organismes et les particuliers actifs dans l'enseignement des STIM, de même que les mentors potentiels, les enseignants et les innovateurs de renom, ou encore les réseaux pour l'enseignement des STIM, entre autres.	X	X	X									
Faciliter les accords de partenariat avec les établissements d'enseignement ou de recherche locaux ou régionaux en vue de favoriser l'enseignement des STIM et les activités d'innovation dans les écoles.				X	X	X	X	X	X			
Trouver des inventeurs locaux ou régionaux connus et les inviter à			X	X	X							

⁹ La mise en œuvre du projet commencera uniquement lorsque les activités préalables à la mise en œuvre du projet auront été effectuées, c'est-à-dire : i) tous les pays participants auront été sélectionnés, ii) des coordonnateurs auront été désignés dans chacun d'eux, iii) l'équipe de mise en œuvre du projet aura été mise sur pied.

4. RESSOURCES TOTALES PAR RESULTAT

<i>(en francs suisses)</i>	2024		2025		2026		Total
	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Dépenses de personnel	Autres dépenses	
Résultats du projet							
Coordination du projet et aide à la mise en œuvre.	-	77 100	-	77 100	-	77 100	231 300
Analyse documentaire ou étude concernant la situation de l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), ainsi que les activités relatives aux jeunes et à l'innovation dans les pays participants.	-	10 000	-	-	-	-	10 000
Recueil de bonnes pratiques, de modèles ainsi que d'exemples de programmes, d'outils, d'activités et d'initiatives d'aide aux jeunes innovateurs et aux enseignants/parents.	-	10 000	-	-	-	-	10 000
Recueil de témoignages de jeunes innovateurs originaires de pays en développement.	-	10 000	-	-	-	-	10 000
Évaluation visant à recenser les difficultés rencontrées par les jeunes innovateurs et les enseignants, ainsi que les possibilités de leur donner les moyens d'agir.	-	5 000	-	-	-	-	5 000
Recensement, à l'échelle nationale, des coordonnateurs, des établissements compétents en matière d'enseignement et de recherche, des associations, des organismes et des particuliers actifs dans l'enseignement des STIM et dans le domaine de l'innovation.	-	-	-	-	-	-	-
Faciliter les accords de partenariat avec les établissements d'enseignement ou de recherche locaux ou régionaux en vue de favoriser l'enseignement des STIM et les activités d'innovation dans les écoles.	-	-	-	-	-	-	-
Identifier les inventeurs locaux ou régionaux connus et les inviter à intervenir dans les écoles locales des pays participants afin d'inciter les écoliers à innover.	-	-	-	-	-	-	-
S'associer à des offices de propriété intellectuelle locaux ou régionaux pour faire mieux connaître la propriété intellectuelle, et organiser des manifestations et d'autres activités à l'intention des écoliers et des enseignants.	-	-	-	-	-	-	-
Organiser des manifestations locales ou régionales pour les enseignants, axées sur les meilleures pratiques et les outils destinés à l'enseignement des STIM et aux activités d'innovation dans les écoles.	-	-	-	42 000	-	-	42 000

<i>(en francs suisses)</i>	2024		2025		2026		Total
	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Dépenses de personnel	Autres dépenses	
Résultats du projet							
Organiser une conférence ou un atelier international à l'intention des enseignants sur les activités d'appui à l'innovation pour les jeunes.	-	-	-	103 000	-	-	103 000
Mettre au point des supports et des outils pédagogiques facilement accessibles à l'intention des enfants, des enseignants et des parents, en fonction de l'âge, du niveau scolaire et des spécificités culturelles.	-	-	-	24 000	-	-	24 000
Évaluer la disponibilité des concours ou défis pour les jeunes innovateurs dans les pays participants.	-	-	-	-	-	-	-
Créer de nouveaux concours ou renforcer les concours existants, en prévoyant des prix pour attirer les participants.	-	-	-	-	-	12 000	12 000
Promouvoir les concours et défis existants ou nouveaux et encourager les jeunes à y participer.	-	-	-	-	-	8 000	8 000
Créer ou développer des clubs, camps et autres activités extrascolaires en matière d'innovation dans les écoles.	-	-	-	-	-	8 000	8 000
Aider les offices de propriété intellectuelle locaux ou régionaux, ou les CATI, à créer des centres de ressources en ligne pour les écoliers et les enseignants.	-	-	-	-	-	80 000	80 000
Faire connaître ces centres de ressources aux étudiants et enseignants.	-	-	-	-	-	16 000	16 000
Élaborer un plan ou une stratégie de communication visant à promouvoir ces centres de ressources auprès des étudiants et des enseignants.	-	-	-	-	-	-	-
Évaluation du projet.	-	-	-	-	-	15 000	15 000
Total	-	112 100	-	246 100	-	216 100	574 300

<i>(en francs suisses)</i>	Voyages, formations et indemnités				Services contractuels				Total
	Missions de fonctionnaires	Voyages de tiers	Formations et indemnités de voyage connexes	Conférences	Publication	Services contractuels de personnes	Bourses de l'OMPI	Autres services contractuels	
Activités									
Créer de nouveaux concours ou renforcer les concours existants, en prévoyant des prix pour attirer les participants.	-	-	-	-	-	12 000	-	-	12 000
Promouvoir les concours et défis existants ou nouveaux et encourager les jeunes à y participer.	-	-	-	-	4 000	-	-	4 000	8 000
Créer ou développer des clubs, camps et autres activités extrascolaires en matière d'innovation dans les écoles.	-	-	-	-	-	-	-	8 000	8 000
Aider les offices de propriété intellectuelle locaux ou régionaux, ou les CATI, à créer des centres de ressources en ligne pour les écoliers et les enseignants.	-	-	-	-	-	80 000	-	-	80 000
Faire connaître ces centres de ressources aux étudiants et enseignants.	-	-	-	-	4 000	-	-	12 000	16 000
Élaborer un plan ou une stratégie de communication visant à promouvoir ces centres de ressources auprès des étudiants et des enseignants.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Évaluation du projet.	-	-	-	-	-	15 000	-	-	15 000
Total	40 000	90 000	-	15 000	12 000	162 000	231 300	24 000	574 300

[L'annexe II suit]

6. DEMANDE DE PARTICIPATION EN TANT QUE PAYS PILOTE/BENEFICIAIRE

MODELE DE SOUMISSION DES DEMANDES DE PARTICIPATION EN TANT QUE PAYS PILOTE/BENEFICIAIRE	
Critères de sélection	Brève description
1. Manifestation d'intérêt	Confirmation que les organismes de propriété intellectuelle du pays demandeur sont intéressés par une participation au projet.
2. Institutions et cadre juridique	<p>Veillez indiquer l'organisme ou l'institution nationale qui supervise l'objet de propriété intellectuelle visé par le projet (enseignement, innovation, brevets)</p> <p>Des liens vers le site Web de l'institution et les textes juridiques doivent être fournis, dans la mesure du possible.</p>
3. Critères selon le document de projet du Plan d'action pour le développement	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'entités ou d'associations nationales d'innovation désireuses de collaborer avec des établissements ou des associations d'enseignement; • Volonté des autorités gouvernementales d'élaborer, de coordonner, d'appuyer et de promouvoir des programmes, des initiatives et des activités en matière d'enseignement et d'innovation; • Volonté des autorités nationales responsables de l'enseignement de contribuer au projet et d'y participer; • Volonté et capacité des pays participants d'accueillir et d'élargir les centres de ressources pour l'enseignement et la propriété intellectuelle; et • Engagement du pays à consacrer les ressources nécessaires à la mise en œuvre effective du projet et à sa viabilité.
4. Besoin de soutien	Brève justification du besoin réel du soutien qui sera fourni par le projet.
5. Engagement	Confirmation que le pays demandeur s'engage à consacrer les ressources et le soutien logistique nécessaires à la mise en œuvre efficace du projet et à sa durabilité.
6. Coordonnateur national	Le pays demandeur doit proposer une personne, ainsi que sa fonction et son organisation, pour agir en tant que coordinateur national pour la durée du projet et en tant que représentant institutionnel du pays.
7. Commentaires	Toute autre information que le pays demandeur souhaite fournir.

[Fin des annexes et du document]